
MÉMORANDUM RÉGIONAL 2024 : BRULOCALIS ET LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES SOUMETTENT LEURS RENDICATIENS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES

Table des matières

Les 20 revendications majeures de Brulocalis et de la Conférence des Bourgmestres	5
1. Préambule	7
2. Finances adéquates aux missions dévolues	8
3. Services aux citoyens grâce à une police de proximité, du personnel motivé et compétent, la digitalisation intelligente et une gouvernance ouverte et transparente	10
4. Institutionnel	13
5. Vivre-ensemble	14
6. Transition climatique et ville durable	18
7. Réformes Intra-bruxelloises	21
8. Europe et International	23

Éditeur responsable : Corinne François,
Directrice de Brulocalis

Dans ce rapport, au niveau de l'écriture inclusive, nous utilisons la double forme et le langage épïcène, mais pas le point médian, pour une facilité de lecture.

Brulocalis

Rue Royale 168 - 1000 Bruxelles
Tél 02 238 51 40
welcome@brulocalis.brussels
www.brulocalis.brussels

Mars 2024

Ce Mémorandum régional 2024, présenté par Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres, se veut un pivot stratégique pour les décideurs politiques de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Avec les élections régionales prévues le 9 juin 2024, ce document éclaire les enjeux majeurs et les revendications des pouvoirs locaux, en mettant l'accent sur une gouvernance renforcée et une autonomie communale maintenue.

Ce Mémorandum régional bruxellois soulève des questions essentielles sur la résilience des institutions démocratiques face aux défis mondiaux actuels. Il exprime notamment le besoin impérieux d'une gouvernance locale plus forte et plus réactive et d'une autonomie communale menée dans le dialogue renforcé d'une Région et des 19 communes qui regardent ensemble dans la même direction. Les 20 revendications majeures de Brulocalis et de la Conférence des Bourgmestres, ci-après, dessinent une vision ambitieuse pour les communes bruxelloises, en vue d'une meilleure concertation avec la Région, à l'approche des élections de juin 2024.



Les 20 revendications majeures de Brulocalis et de la Conférence des Bourgmestres

- 1. Une répartition juste et efficace des compétences Région-communes :** respecter nos 7 principes fondamentaux de subsidiarité, décentralisation, d'équilibre entre les moyens et les tâches allouées, de neutralité budgétaire, de mesures compensatoires en cas d'impact, d'équité et de mécanismes de solidarité transparents entre les communes.
- 2. Officialisation du rôle consultatif des communes et amélioration de la concertation :** reconnaître le rôle indispensable des pouvoirs locaux et renforcer la participation des communes et CPAS dans les stratégies et décisions régionales.
- 3. Renforcement de l'autonomie communale :** accorder davantage de moyens aux communes afin de gérer efficacement les problématiques d'intérêt communal qui relèvent de leurs missions essentielles.
- 4. Accès aux centrales de marchés publics régionales :** la Région doit, de façon systématique, permettre et faciliter l'accès des communes aux centrales de marchés publics régionales afin d'alléger notamment la charge administrative des pouvoirs locaux et d'accéder aux travaux, services et fournitures aux meilleurs prix.
- 5. Diminution des charges administratives et application effective du principe 'Once Only' par la Région dans ses relations avec les pouvoirs locaux :** favoriser et optimiser la transmission de documents utiles entre administrations régionales et locales.
- 6. Garantie d'un financement constant et équitable des communes :** assurer un financement durable, stable et prévisible en renforçant le poids de la dotation générale aux communes (DGC), le cas échéant, soutenue par des droits de tirage, et supprimer les multiples appels à projets qui instaurent une concurrence entre les communes plutôt qu'une collaboration et dont la charge administrative est disproportionnée.
- 7. Protection de l'autonomie fiscale, mise en œuvre du PRI différencié et fiscalité adaptée :** à défaut de revaloriser fortement la DGC, préserver les finances communales, en répondant aux besoins spécifiques des pouvoirs locaux, et mener une discussion globale sur la fiscalité pour faire face ensemble aux défis émergents et phénomènes nouveaux tels que la numérisation, l'urbanisation, la transition climatique, etc.
- 8. Une fonction locale attractive** valorisant l'implication des agents, avec un maintien du soutien régional à la réforme barémique au-delà de 2025, et qui permet que le barème soit lié à la fonction exercée, ou d'engager, à titre exceptionnel, des agents avec un statut d'indépendant pour des fonctions nécessitant une expertise particulière et ponctuelle. Accès à Talent Brussels pour les recrutements.
- 9. Modernisation de la Charte sociale,** pour faire la clarté sur les conditions de travail et sur les perspectives de carrière, avec une plus grande facilité de démontrer ses compétences, y compris linguistiques, et envisager une harmonisation des procédures.

- 10. Prise en charge régionale ou fédérale des pensions** : les niveaux supérieurs de pouvoir doivent intervenir dans le financement des pensions des agents statutaires.
- 11. Refinancement des zones de police, révision de la norme KUL et augmentation du personnel** : renforcer les effectifs et les capacités des forces de police locales.
- 12. Maintien des compétences de police des Bourgmestres et opposition à la fusion des six zones de police** : les Bourgmestres doivent rester les garants de l'ordre public matériel sur leur territoire et conserver, à ce titre, leur autorité sur les services de police locale dont la répartition en 6 zones permet un fonctionnement optimal.
- 13. Digitalisation, signature électronique et archivage digital fiable** : poursuivre les acquis de WePulse, moderniser les administrations grâce à des outils numériques sécurisés et efficaces, assurés par un financement ou une aide à la mise en place de Paradigm. Garantir la maîtrise des données par les communes, afin qu'elles deviennent des *Smart Cities*.
- 14. Mise en œuvre de la Communauté métropolitaine de Bruxelles, pour une gouvernance plus cohérente** : les grandes villes et a fortiori les capitales ont besoin d'interactions fortes avec leur périphérie : circulation des personnes, de biens, synergies économiques, alimentation... La question doit rester à l'agenda.
- 15. Simplification et évaluation des plateformes NOVA (urbanisme) et OSIRIS (chantiers en voirie)** : simplifier la gestion de l'instruction des permis d'urbanisme et optimiser la gestion des chantiers, pour une meilleure efficacité et moins de perturbations pour les citoyens et les entreprises.

- 16. Amélioration de la qualité de vie en ville par une mobilité douce, apaisée et durable et une lutte contre la pollution urbaine et les îlots de chaleur urbains** : assurer la matérialisation de la Ville 30 km/h, développer le concept de « ville à 15 minutes » et promouvoir le réensauvagement de la ville.
- 17. Actions Climat-énergie** : assurer un soutien particulier (financier et ETP) pour la mise en œuvre du Plan Air Climat Energie (PACE), pour atteindre les ambitieux objectifs climatiques d'ici 2030 et 2050.
- 18. Soutien à la mobilité et à la sécurité routière** : poursuivre et augmenter les financements de projets communaux sous la forme de plans d'investissements communaux en mobilité.
- 19. Amélioration de la propreté des rues** : améliorer la coordination entre les acteurs de la propreté, l'efficacité de Bruxelles-Propreté, et mettre en œuvre l'accord intra-bruxellois de 2011.
- 20. Poursuivre les réflexions sur l'amélioration des procédures en matière d'urbanisme en général et assurer une simplification des procédures administratives et fin de l'ingérence de la Région en matière d'urbanisme** : lorsque la commune est compétente, l'instruction et la décision relatives au permis d'urbanisme doivent exclusivement relever de la compétence de la commune, sans ingérence de la Région. Il faut garantir un encadrement exclusivement communal des changements d'affectation et d'utilisation vers des activités susceptibles de générer des nuisances sur le territoire communal. Pour atteindre les objectifs de Renolution, renforcer les effectifs communaux.

Ces revendications reflètent un engagement profond envers une gouvernance locale dynamique et réactive, essentielle pour répondre aux besoins croissants des citoyens de Bruxelles dans un contexte urbain en évolution rapide.

1. Préambule

Ce mémorandum met en avant le rôle crucial des communes bruxelloises, en première ligne pendant la crise sanitaire, dans la garantie des droits humains et le soutien à la démocratie.

Ce mémorandum appelle à une répartition des compétences Région-communes respectant nos 7 principes fondamentaux de subsidiarité, décentralisation, équilibre, neutralité budgétaire, mesures compensatoires, équité, et de solidarité. Il souligne l'importance d'une Région forte avec des communes fortes dans un dialogue permanent et appelle à un financement juste et pérenne pour les communes, sans nouveaux reports de charge.

Répartition des compétences entre Région et communes

Le processus de répartition des compétences, entamé il y a dix ans, n'a pas apporté de clarification des rôles entre les niveaux de pouvoir, et la législation 2019-2024 a vu échouer la tentative de mettre en place un mécanisme de concertation formelle avec les pouvoirs locaux. De nouvelles compétences émergent sans moyens supplémentaires, laissant les communes les gérer, souvent au détriment de leurs missions essentielles. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent la Région à poursuivre la mise en place d'une structure formelle de dialogue et de concertation, et en respectant les 7 principes susmentionnés.

Dialogue et concertation communes/Région : officialiser le rôle consultatif des pouvoirs locaux

Le Gouvernement régional bruxellois présente des pratiques de consultation des communes très variées, avec certains membres consultant directement les 19 communes, d'autres se limitant à Brulocalis, et certains ne consultant pas du tout le niveau communal. Malgré l'engagement de mettre en place un **mécanisme structurel de concertation dans l'accord de gouvernement 2019-2024**, à travers la plateforme R+ 19, la Région n'a pas encore concrétisé cette initiative. Le **décumul des fonctions de bourgmestre ou d'échevin avec celui de député régional**, fédéral ou européen, à partir d'octobre 2024, **renforce cette impérieuse nécessité**.

Pour améliorer la gouvernance locale et assurer une meilleure adéquation aux besoins des citoyens, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres réitérent la nécessité d'une concertation structurelle entre la Région et le niveau communal. Ils demandent que Brulocalis devienne un organe de concertation officiel Région-communes, avec un rôle consultatif dans le processus décisionnel en concertation avec la Conférence des Bourgmestres.

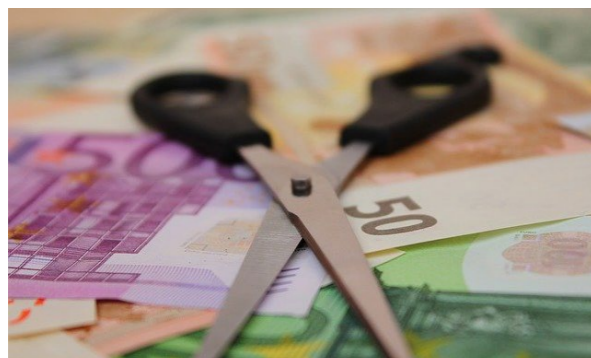
2. Finances adéquates aux missions dévolues

Les communes bruxelloises font face à des défis financiers majeurs, aggravés par les crises successives, laissant des séquelles sur leurs réserves. De même, la RBC est confrontée à une dette croissante et à des contraintes budgétaires. Dans ce contexte, le prochain Gouvernement doit prendre des mesures judicieuses pour restaurer l'équilibre financier et soutenir les communes dans leurs missions essentielles.

Rétablir l'équilibre financier : des solutions innovantes pour soutenir les communes bruxelloises

Après des améliorations budgétaires initiales, les réserves des communes ont diminué de deux tiers, atteignant 65 millions d'euros en 2023. Les choix difficiles imposés par les crises ont malheureusement contraint certaines à accentuer la pression fiscale. La Région, avec une dette de près de 13 milliards d'euros, doit également faire face à des défis financiers importants.

Dans un contexte de missions communales de plus en plus complexes, le programme WePulse est mis en place pour améliorer la gestion financière et RH des communes. Il vise à maîtriser les flux financiers, renforcer les contrôles, et optimiser la gestion du personnel. Le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) offre des outils pour une gestion dynamique de la trésorerie et de la dette.



Évoluer vers davantage de supracommunalité est une solution d'avenir, avec l'intercommunalisation visant à regrouper les communes pour favoriser la mutualisation des moyens. Un projet-pilote sur la gestion en commun des piscines est en cours, cherchant à maximiser l'utilisation et à réduire les coûts d'exploitation. Un groupe de travail examine les synergies entre communes et CPAS, visant à formaliser des initiatives conjointes dans un guide méthodologique de bonnes pratiques. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis demandent la poursuite de ces travaux et des dispositions régionales pour renforcer ces synergies.

Optimisation financière des communes bruxelloises : investissements, fiscalité et nouveaux défis

Les communes bruxelloises, en tant que principaux investisseurs, font face à des défis démographiques complexes, tout en maintenant une rigueur budgétaire élevée. Les crises successives ont affecté leur équilibre financier, nécessitant des réformes budgétaires.

La logique des appels à projets pour l'octroi de subsides est critiqué. Les taxes communales, cruciales pour les revenus des pouvoirs locaux, pourront être harmonisées sur base volontaire afin d'améliorer la lisibilité de celles-ci par les citoyens et les entreprises. Une concertation globale avec la Région du cadre de la fiscalité relative aux « nouveaux phénomènes » (changements sociétaux, dans la mobilité ou les politiques environnementales) est nécessaire pour concilier la volonté d'apparaître comme une Région moderne qui gère ceux-ci tout en assurant une répartition équitable des revenus. Les recettes provenant de la directive «Single Use Plastics» pourraient, par exemple, être attribuées aux communes pour la gestion de la propreté urbaine.



Le financement de la charge des pensions des agents des pouvoirs locaux

Le financement des pensions des agents des pouvoirs locaux, particulièrement à Bruxelles, constitue un défi majeur. Le modèle actuel basé sur la loi de 2011 et celle de 2018 atteint ses limites. Pour les 16 communes affiliées au Fonds de Pension Solidarisé (FPS), la charge des pensions atteindrait 224 millions d'euros en 2028. Le déficit du FPS augmenterait de 47 millions d'euros en 2019 à 118 millions d'euros en 2028. Les communes bruxelloises ont longtemps financé entièrement leurs pensions sans le soutien régional dont ont bénéficié leurs homologues wallons et flamands. Des questions subsistent quant à l'avenir du système, notamment l'incitant du second pilier remis en question par le Gouvernement fédéral.

L'alignement des cotisations patronales des agents contractuels sur celles des autres niveaux de pouvoir est envisagé. Le Comité de Gestion des pensions des administrations provinciales et locales travaille depuis fin 2023 sur des propositions pour assurer la pérennité du système, estimant qu'une intervention financière de la Région et/ou du fédéral est essentielle. La coopération entre communes et Région est nécessaire pour trouver des solutions soutenables pour les finances locales.

Des financements pérennes pour davantage de prévisibilité et de stabilité

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis insistent sur le maintien inconditionnel de la dotation générale aux communes (DGC), appelant à son renforcement pour compenser les disparités fiscales. L'indexation annuelle de la DGC (fixée à 2%, bien plus bas que l'inflation réelle) doit être augmentée pour être adéquate. En l'absence de renforcement de la DGC, des droits de tirage ou un pourcentage réservé sont suggérés. Enfin, en termes de fiscalité, il faut soutenir et achever la mise en œuvre d'un pré-compte immobilier différencié pour les communes bruxelloises qui le souhaitent.

Habilitation légale générale pour lever des redevances en toute matière

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis demandent l'insertion d'une habilitation légale à portée générale dans la Nouvelle loi communale (NLC), permettant aux communes de lever des redevances, à des fins de pérennisation des finances locales et pour renforcer la sécurité juridique. Il existe un projet d'ordonnance à ce sujet.

3. Services aux citoyens grâce à une police de proximité, du personnel motivé et compétent, la digitalisation intelligente et une gouvernance ouverte et transparente

Sous-financement de la police locale

La sécurité urbaine à Bruxelles est compromise par le sous-financement chronique de la police locale par le gouvernement fédéral. Malgré des défis croissants et besoins urgents, aucune proposition n'a émergé pour réviser la norme KUL, entraînant un sous-financement annuel de 78 millions d'euros pour les communes bruxelloises. **Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres expriment des inquiétudes quant à la sécurité et au sous-financement structurel de la police par l'État fédéral.** Elles demandent un refinancement basé sur un mécanisme clarifié, comportant la révision de la norme KUL dont les bases de calcul se fondent sur des indicateurs obsolètes. Certains critères n'ont plus été actualisés depuis 2002, à l'instar de celui lié à la population, alors que celle-ci a augmenté de 25% à Bruxelles.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres rappellent que l'existence d'une police de proximité

zonale, capable de coopérer avec les autres zones lors de grands événements est un facteur d'efficacité grâce à la connaissance fine de la réalité des habitants et s'opposent à tout projet de fusion des 6 zones de police ou à une remise en question de leur fonctionnement actuel. Les synergies actuelles entre les six zones et leur taille optimale en assurent un fonctionnement efficace.

Ordre public, sécurité et Police

Pour rappel, le Bourgmestre est l'autorité responsable en matière de police administrative sur le territoire de sa commune. Il a autorité sur les services de la police locale en collaboration avec les autres bourgmestres réunis au sein du collège de police pour les zones pluricomunales. **Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres n'accepteront pas de limiter ou de se voir retirer, leurs compétences et prérogatives dans ce domaine essentiel de la gestion publique.**

Nous soulignons aussi le besoin d'une intervention concertée entre le niveau fédéral, régional et local face à des problèmes de sécurité qui dépassent le niveau communal, tels que le trafic de drogue et appelons à un réinvestissement dans les gares et stations de métro pour renforcer la sécurité. En matière de protection civile, est jugée inacceptable l'absence de caserne à Bruxelles et il est demandé à l'État fédéral de remédier à cette situation.

Les autorités locales plaident pour une plus grande souplesse dans l'utilisation des Fonds Sommes Européens afin de permettre la liberté d'usage et d'affectation. La collaboration entre les zones de police et la Région doit être renforcée, avec une représentation formelle des Bourgmestres et du Ministre des Pouvoirs locaux, le cas échéant, dans le CORES.

Une fonction locale attractive qui valorise l'engagement au service du citoyen bruxellois

Les communes jouent un rôle crucial dans la transformation de Bruxelles en « territoire intelligent », axé sur la résilience, l'efficacité, la durabilité, l'inclusivité et l'attractivité. Pour relever ces défis, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres sollicitent le soutien continu de la Région pour les initiatives communales innovantes, en fournissant un appui humain, financier, matériel, et éventuellement légal, dans le cadre de nouveaux projets.

Il faut que les pouvoirs locaux puissent prendre toutes les mesures possibles pour rendre attractive la fonction publique locale en redonnant ses lettres de noblesse à l'engagement des agents dans le projet au service des citoyens bruxellois.

Le bon fonctionnement des administrations communales dépend essentiellement de leur personnel compétent, engagé et motivé. Face aux multiples réformes et obligations légales émanant de divers niveaux de pouvoir, une réflexion globale et une modernisation de la Charte sociale s'imposent. L'objectif de rattraper le différentiel entre les deux fonctions publiques devra être analysé par le Gouvernement issu des élections de 2024. L'accord sectoriel relatif aux revalorisations barémiques d'un montant total de 75 millions doit être maintenu au-delà de 2025.

Des services de qualité appuyés par un cadre réglementaire solide et du personnel compétent

La modernisation des services publics à Bruxelles repose sur la simplification administrative, la digitalisation, et un cadre réglementaire solide, soutenu par un personnel compétent. La généralisation du principe *Once Only* nécessite une évaluation approfondie avec un appel à faciliter le partage de données entre administrations régionales.

Des ajustements dans le recrutement et le soutien financier au bilinguisme des agents sont recommandés pour garantir l'efficacité du service public, tout en respectant l'autonomie communale. L'objectif de rattraper le différentiel entre les deux fonctions publiques régionale et communale devra être analysé par le Gouvernement issu des élections 2024. Un cadre réglementaire solide, la codification des législations, des modèles d'actes harmonisés, et un soutien au contrôle interne contribuent à une gestion transparente et efficace des pouvoirs locaux.

Dans un souci de simplification et de bonne gestion, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres souhaitent également pouvoir alléger le Conseil communal de certains débats disciplinaires et que cela relève de la compétence du Collège. Dans le même ordre d'idée, ils demandent que les nominations des enseignants ne doivent plus passer par le conseil communal, mais puissent être adoptées par le Collège. Enfin, le Secrétaire communal, en tant que chef du personnel, devra disposer d'une plus grande autonomie en matière de personnel et notamment qu'il ne soit pas limité à l'avertissement et à la réprimande en matière de sanctions disciplinaires mais qu'il ait davantage de marge pour estimer la sanction la plus opportune au regard de la situation.



La précarité numérique au centre de l'attention dans la digitalisation des services publics

Le programme WePulse notamment, fondé sur la co-construction avec les pouvoirs locaux, a démontré toute la pertinence et l'utilité d'associer étroitement les administrations locales à son élaboration et sa mise en œuvre. Dans cette optique, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres demandent à poursuivre l'investissement dans ce projet et par ailleurs, que Paradigm poursuive l'amélioration de ses méthodes de travail avec les pouvoirs locaux, et qu'elle veille à consulter de façon préalable systématique les pouvoirs locaux pour toute modification ou implémentation de nouveaux logiciels les concernant.

La précarité numérique est au cœur de la digitalisation des services publics à Bruxelles. La simplification administrative, accélérée par le principe Once Only, nécessite une mise en œuvre rigoureuse, impactant les missions communales. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis appellent à une meilleure organisation du partage des données numériques régionales, soulignant l'importance de l'accompagnement des nouvelles initiatives.

Puisque le maintien des liens directs avec les citoyens est crucial, avec un accent sur la précarité numérique touchant 40% de la population, l'extension des espaces publics numériques est proposée comme solution. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis plaident pour un accompagnement des communes dans cette transition.

Soutien à la mise en place de la signature électronique et un système d'archivage fiable

La généralisation de la dématérialisation dans le travail quotidien des administrations implique le **soutien à l'usage de la signature électronique et la mise à disposition d'une solution unique d'archivage digital fiable**. Les économies d'échelle doivent être recherchées afin d'en diminuer les coûts. La conservation électronique des documents est essentielle, nécessitant des directives spécifiques et un soutien continu de la Région.

Une gouvernance ouverte et transparente

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres préconisent une publicité plus adéquate au sein des pouvoirs locaux afin de renforcer la démocratie locale, accroître la confiance des citoyens envers les élus, et assurer une gestion publique transparente. Elles appellent également à une révision des obligations de publication, par exemple des mandats et des marchés publics, en vue d'éviter les doublons, simplifier et digitaliser les procédures. La réforme du régime d'exercice des mandats politiques, engagée depuis 2014, doit se poursuivre pour clarifier le statut social et fiscal des mandataires locaux, avec la nécessité d'installer la Commission bruxelloise de déontologie pour garantir la transparence imposée aux mandataires.

L'application du droit de regard des conseillers communaux, basée sur une loi de 1990, pose question en pratique. Il est essentiel que la circulaire « droit de regard » soit actualisée pour clarifier les nouvelles situations émanant, notamment, de l'utilisation des nouveaux moyens de communication (échange de mails, réseaux sociaux) et garantir le respect du RGPD, ainsi que du secret professionnel.

Enfin, pour faciliter les démarches administratives des citoyens ne maîtrisant pas le français ou le néerlandais, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres demandent une aide financière aux communes pour assurer la présence d'interprètes aux guichets, éventuellement des agents communaux polyglottes, dont la compétence serait valorisée.

Engagement de la Région à organiser l'accès des pouvoirs locaux aux centrales de marchés régionales

La possibilité des communes d'accéder aux centrales de marchés régionales est indubitablement une priorité qui offrirait des avantages financiers et administratifs significatifs.

4. Institutionnel

Face aux défis complexes auxquels sont confrontées les entités locales, la nécessité d'une concertation renforcée entre la Région et les communes émerge comme un impératif pour accroître l'efficacité des actions sur le terrain. Cette vision partagée entre Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres vise à repenser le partage des compétences et à développer un nouveau mode de gouvernance conjoint/multiniveau.

Améliorer la gouvernance : concertation renforcée entre la Région et les communes

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à une concertation renforcée entre la Région et les communes, dans le respect du partage constitutionnel des compétences :

- Il est nécessaire d'améliorer la propreté publique en renforçant la collaboration entre les communes et Bruxelles-Propreté ;
- Des mesures régionales, en complément des mesures locales, doivent être adoptées pour lutter contre les incivilités liées à la consommation d'alcool sur l'espace public ;
- Dans le domaine de la sécurité publique, une collaboration entre acteurs communaux et régionaux doit être assurée, avec un financement structurel et équitable en matière de prévention et sécurité, y compris pour les petites communes ;

- Concernant la mobilité, la volonté de repenser la répartition des compétences entre la Région et les communes et d'uniformiser des règles au niveau régional doit se faire dans un esprit de renforcement de l'autonomie communale, tant au niveau financier, qu'au niveau des responsabilités juridiques et de police administrative.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent encore l'importance de respecter le principe constitutionnel du partage de compétences entre les différents niveaux de pouvoir :

- L'extension du protocole d'accord entre le parquet et les communes, due notamment au manque de magistrats et de personnel au sein du parquet, entraînera une augmentation significative de la charge de travail pour les communes. Celle-ci devra être compensée par l'allocation de moyens supplémentaires ;
- Les communes constatent que les voiries régionales sont souvent peu propres, en raison notamment d'une mauvaise gestion des déchets. Une concertation avec les communes est dès lors indispensable pour améliorer la propreté de la Capitale et la responsabilité de la gestion des voiries doit dès lors être étudiée en vue de répondre au mieux aux attentes des citoyens.



Sortir des frontières : la zone métropolitaine

La 6^{ème} réforme de l'État prévoyait la création de la Communauté métropolitaine de Bruxelles en 2012, incluant Bruxelles et les deux Brabants, mais cette initiative n'a jamais été concrétisée. Malgré cette complexité, la question métropolitaine reste cruciale. Les villes, notamment les capitales, ont besoin d'une interaction forte avec leur périphérie pour des aspects tels que la mobilité, les synergies économiques ou encore l'alimentation.

La Région devrait impliquer les communes dans les négociations avec le fédéral sur la fiscalité du travail. La pandémie de Covid a modifié les équilibres entre le centre et la périphérie. L'émergence du télétravail impacte l'attractivité de Bruxelles, tandis que l'attrait pour les « résidences avec jardin » peut accroître l'exode des classes moyennes vers les autres régions.

5. Vivre-ensemble

Assurer un « bon aménagement des lieux »

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres mettent en avant l'importance d'un aménagement urbain de qualité favorisant l'intégration des projets dans leur environnement, soulignant le rôle crucial de la consultation effective des communes pour élaborer des normes urbanistiques cohérentes. Malgré les délais de rigueur introduits par la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) pour le traitement des permis d'urbanisme, des inquiétudes persistent quant à la capacité des communes à respecter ces délais, notamment face à l'augmentation des demandes liées à la nécessaire rénovation énergétique imposée par les politiques régionales et européennes en la matière.

Les enjeux actuels, de la transition écologique au logement, nécessitent une coopération élargie entre les régions, allant de l'économie circulaire à la ceinture alimentaire. Les métropoles prospères coopèrent étroitement avec leur hinterland, justifiant la nécessité d'une approche métropolitaine. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres encouragent la Région à concrétiser la Communauté métropolitaine de Bruxelles.

Vers une loyauté fédérale renforcée

La loyauté fédérale doit guider les autorités à prendre en compte les intérêts des autres entités. De même, une concertation et une coordination systématique entre la Région et les autres niveaux de pouvoir, notamment le Fédéral, doit être organisée pour toute décision impactant le niveau communal. Une défense accrue des intérêts communaux, notamment dans le dossier des pensions des agents locaux, est demandée.

Ce qui est notamment regretté, c'est l'obligation pour les communes, dans de nombreuses situations, d'obtenir l'avis du Fonctionnaire délégué pour les demandes de permis relevant pourtant de la compétence de la commune. En effet, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soutiennent que lorsque la commune est compétente, l'instruction et la décision relatives au permis d'urbanisme devraient exclusivement relever de la compétence de la commune, sans ingérence de la Région.

Dans le cadre de la réforme du CoBAT, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres préconisent aussi un soutien aux communes, une adaptation concertée des arrêtés d'exécution, et des **améliorations de la plateforme NOVA** sans coût supplémentaire pour les communes. La réforme des renseignements urbanistiques ayant entraîné une charge administrative accrue et une perte financière

pour les communes, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres proposent une compensation de la perte financière subie. Tout en prônant la simplification administrative, elles insistent sur la nécessité de préserver la qualité de l'aménagement du territoire et de garantir la participation citoyenne via les enquêtes publiques et les avis communaux. Les communes sollicitent encore un encadrement légal suffisant des nouvelles formes de logement (par exemple : le coliving) et la révision des normes d'habitabilité en y intégrant les formes modernes d'habitat en ville (par ex. : les chambres d'étudiants, les logements « kangourou »).

Survol de Bruxelles

Concernant plus précisément le survol de Bruxelles, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres attirent l'attention sur une série de points relatifs au renouvellement du permis d'environnement de Brussels Airport. Ils exigent l'interdiction des vols de nuit, la limitation des mouvements aériens, et le gel du trafic cargo. En matière de lutte contre le bruit, ils incitent à faire respecter les normes actuelles et à sanctionner les infractions. De plus, elles appellent à une coopération régionale pour le suivi et la sanction du non-respect des conditions du futur permis, avec des sanctions finançant des solutions d'isolation pour les bâtiments survolés.



L'importance des élections dans une société démocratique

Les élections doivent respecter les normes internationales du suffrage universel, égal, libre, secret, direct et périodique. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent l'importance de s'attaquer à l'abstention par des mesures à court et long terme, notamment la simplification du vote, l'adaptation du

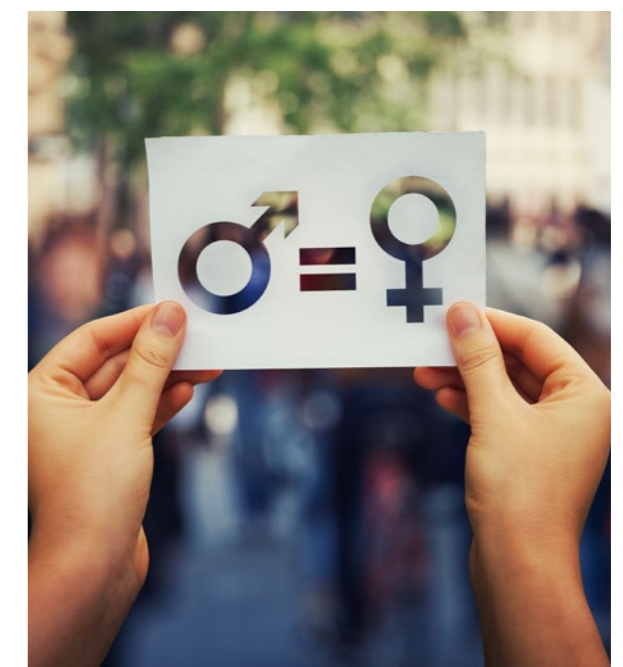
système électoral, et la promotion de l'éducation civique.

La question de la participation des résidents étrangers aux élections régionales est importante. Les débats en cours sur les modalités de vote et la désignation des Bourgmestres offrent une opportunité de réflexion globale sur le système électoral régional et communal pour restaurer la confiance citoyenne.

Enfin, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis encouragent la Région à poursuivre ses efforts pour automatiser et faciliter l'organisation des élections, soulignant le travail important et prolongé dans ce processus.

La représentation des femmes en politique

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres plaident pour une analyse approfondie visant à renforcer la représentation des femmes en politique. Outre le système de tirette et de quotas, des mécanismes complémentaires sont proposés : la création d'instances dédiées aux femmes politiques, l'établissement d'une charte contre le sexisme, la réflexion sur les méthodes de travail, la mise en place de mesures contre le harcèlement, etc. L'objectif est d'assurer une représentation équitable des femmes dans les exécutifs, mais aussi en général.



Réinventer la participation citoyenne pour renforcer la cohésion sociale, soutenir la jeunesse et lutter contre la précarité

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres proposent un ensemble de mesures pour dynamiser la démocratie locale, notamment de soutenir activement l'opération «Semaine Européenne de la Démocratie Locale», et la création d'un Groupe de Travail Intercommunal «Démocratie locale et participative» pour intensifier la collaboration avec les communes.

Pour renforcer les compétences, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres préconisent une collaboration accrue avec le service régional de la Participation pour coordonner efficacement les processus participatifs au niveau communal.

Pour accroître la participation, notamment dans les grands projets régionaux, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres recommandent des consultations citoyennes dès la définition de la programmation, avec une aide financière à long terme pour soutenir les communes. Parallèlement, elles proposent de renforcer la visibilité des recommandations des Commissions délibératives dans les travaux du Parlement bruxellois pour renforcer la confiance dans le processus démocratique.

Le service citoyen

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soutiennent le service citoyen au sein des pouvoirs locaux, offrant aux jeunes (18-25 ans) l'opportunité de s'engager dans des projets solidaires. Ce cadre légal permet aux pouvoirs locaux d'accueillir des jeunes, favorisant le développement de compétences personnelles, professionnelles et citoyennes. Une occasion unique pour ces jeunes de découvrir le fonctionnement des pouvoirs locaux, les processus participatifs, et le rôle de chaque citoyen dans une société démocratique.

Valoriser les structures d'accueil de la Petite Enfance

Face à la pénurie de places d'accueil, l'augmentation du taux d'absentéisme et les grèves fréquentes des puéricultrices, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres réclament :

- Un subside pérenne pour les postes administratifs et RH ;
- La valorisation des compétences des puéricultrices ;
- Des incitants pour suivre la formation d'auxiliaire de l'enfance.

En outre, une réflexion est suggérée sur la régionalisation de cette matière pour simplifier la réglementation, avec une concertation renforcée entre la Région et les Communautés, éventuellement par le biais d'une commission spécifique au sein du comité C.

Mieux lutter contre le bruit en ville

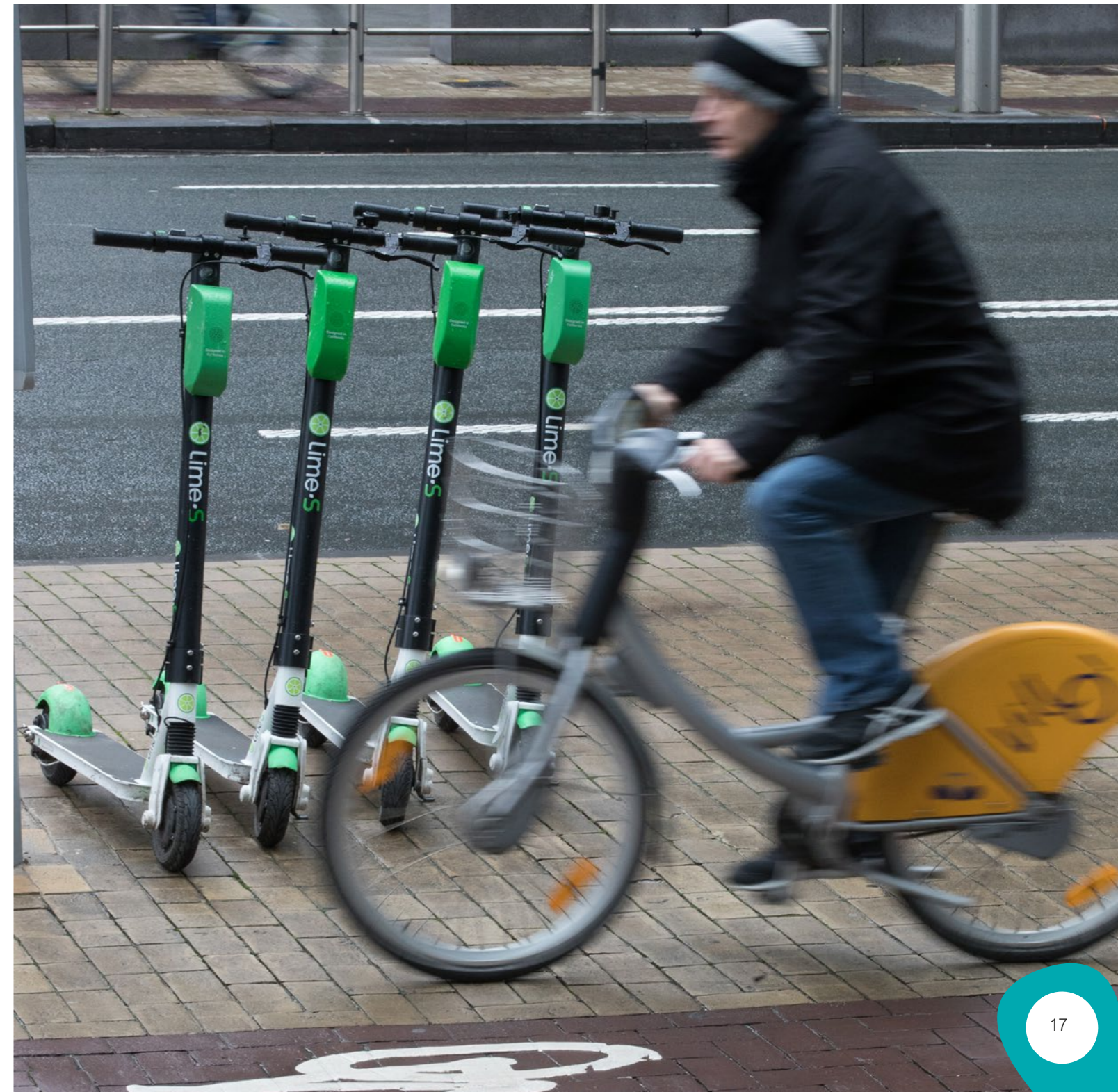
Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres insistent sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures du Plan Quiet.Brussels, visant à réduire les effets du bruit en milieu urbain. Elles demandent à Bruxelles Environnement d'évaluer l'impact sur les communes et de coordonner avec urban.brussels l'harmonisation des règles d'urbanisme. La régulation des sons amplifiés électroniquement, les nuisances sonores des chantiers, le survol de Bruxelles, et les activités commerciales sont également abordés.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à repenser le rôle des commerces dans la ville tout en garantissant la compétence exclusive des communes dans le cadre de l'implantation de ces derniers.

Encadrer strictement les nouveaux engins de déplacement

La mobilité évolue avec l'émergence de nouveaux engins comme les trottinettes électriques et les vélos en libre-service qui offrent des avantages de mobilité mais posent aussi des défis en termes de sécurité et de gestion de l'espace public. Au-delà de la limitation sur le territoire régional du nombre de trottinettes en libre-service, Brulocalis et la Conférence

des Bourgmestres suggèrent d'évaluer néanmoins l'interdiction totale de celles-ci en raison des préoccupations liées à la sécurité routière. De plus, elles soulignent la nécessité d'un encadrement strict pour l'introduction éventuelle des voitures autonomes à Bruxelles, avec des normes de sécurité, des infrastructures intelligentes, des politiques de partage de données transparentes, et des adaptations réglementaires pour assurer une coexistence harmonieuse avec les autres modes de transport.



Lutte contre les dépôts clandestins de déchets

Celle-ci nécessite à Bruxelles une approche multidimensionnelle. Ces dépôts représentent des risques environnementaux, sanitaires, esthétiques et économiques. Pour prévenir cela, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis proposent l'appui à la sensibilisation citoyenne sur la propreté, le renforcement des sanctions et des contrôles avec des outils technologiques, et le support aux communes pour développer des mini-recyparks mobiles, offrant une alternative pratique pour se débarrasser des encombrants.



Étrangers et migrants

La gestion de l'accueil des migrants à Bruxelles revêt une importance cruciale face à la mobilité humaine mondiale croissante. Les pouvoirs locaux, confrontés aux conséquences des défaillances de l'État fédéral dans l'accueil, soulignent le besoin de moyens suffisants pour les instances d'asile et regrettent le manque de communication de Fedasil. Une gestion efficace est essentielle pour garantir la sécurité et la stabilité sociales, nécessitant des services d'hébergement, d'intégration, d'éducation et de santé appropriés. La création de capacités d'accueil suffisantes est demandée pour éviter que des personnes ne dorment dans la rue. Une migration bien organisée par les différentes instances avec les pouvoirs locaux favorisera la diversité avec des avantages économiques, culturels et sociaux, tout en préservant la cohésion sociale, la sécurité publique et le respect des droits humains.

6. Transition climatique et ville durable

La ville durable, axée sur la transition climatique et écologique, nécessite un dialogue fort entre les entités urbaines, la promotion à toutes les échelles, et l'évolution des comportements et usages. Elle doit être résiliente, intelligente sur le plan numérique, et favoriser un développement urbain responsable.



Soutien à la rénovation énergétique et collective pour une ville durable

La diversité du paysage urbain à Bruxelles s'accompagne d'inégalités socio-économiques, notamment dans le logement. Face aux défis énergétiques liés à la rénovation des bâtiments anciens, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis proposent des mesures :

- Appui financier pour la rénovation du patrimoine public, dans la perspective du rôle d'exemplarité des pouvoirs publics.
- Simplification des procédures administratives et urbanistiques et renforcement des moyens communaux pour la gestion des demandes de permis d'urbanisme (voir supra).
- Définition d'un cadre stratégique et de mesures réglementaires spécifiques en vue de la promotion de la rénovation collective.
- Intégration de la rénovation énergétique dans les Contrats de Quartier Durable.

Lutter contre les changements climatiques et anticiper les effets

Les communes sont des acteurs essentiels en matière de lutte contre les changements climatiques et, en coordination avec la Région et avec son appui, elles doivent développer des stratégies et des actions locales. Voici quelques recommandations clés :

- Assurer un financement stable et pérenne pour la coordination et la mise en œuvre des actions locales du Plan Air-Climat-Énergie (PACE) et garantir ainsi la neutralité budgétaire.
- Renforcer les Plans d'Action Climat (PAC) avec un budget accru, une diversification des thématiques et le renforcement des dynamiques de réseautage intercommunal.
- Appuyer la formation technique continue des agents communaux vers une transition écologique et énergétique innovante et efficace.

Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Face à la vulnérabilité des pouvoirs locaux aux énergies fossiles révélée par la crise énergétique, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis préconisent une vision stratégique globale pour la transition énergétique :

- Baisse à 6% de la TVA sur l'énergie utilisée pour chauffer les infrastructures sportives, soulignant leur rôle social et de santé publique.
- Soutien financier et technique accru de la Région, incluant des investissements dans des technologies innovantes et des conseils en gestion énergétique.
- Création d'un «plan piscines bruxellois» avec un budget annuel significatif pour la rénovation des bassins publics ; simplification de la compétence sportive et reprise des discussions sur une structure de gestion supracommunale pour les piscines.

Soutenir le «réensauvagement» en ville en vue de maintenir et développer les espaces naturels

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis préconisent le soutien au «réensauvagement» en ville, encourageant la Région à maintenir et développer des espaces verts naturels, qui jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la lutte contre les inondations par la perméabilisation accrue des sols, et la réduction des îlots de chaleur urbains. Pour équilibrer l'environnement urbain entre minéral et végétal, il est essentiel que les projets immobiliers et les réaménagements tiennent compte de cette dimension. La Région doit préserver l'offre en espaces verts par habitant, en privilégiant de nouveaux parcs dans les quartiers denses et peu verdoyants. La création de corridors verts favorise la présence de la nature en ville, renforce la biodiversité, et contribue à la formation d'îlots de fraîcheur urbains.

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis appellent à renforcer les réglementations pour protéger les espaces verts, tout en encourageant la Région et les communes à développer de nouveaux espaces verts naturels. Cela s'inscrit également dans une perspective de justice sociale et environnementale, en réduisant les risques d'îlots de chaleur dans les quartiers densément peuplés et précarisés.

Poursuite des investissements pour une mobilité durable

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres saluent les avancées du plan Good Move mais mettent en avant des défis persistants tels que la mise en œuvre chaotique et le manque de participation citoyenne. Elles appellent à une évaluation régulière de Good Move et à une concertation continue entre la Région et les communes.

L'accent doit être mis notamment sur la concrétisation de la «Ville 30», nécessitant des aménagements adaptés ou le développement d'une approche de type «ville à 15 minutes» qui permette de mieux coordonner l'ensemble des politiques urbaines (mobilité, urbanisme, commerces, industries, etc.).

Compte tenu que les communes sont gestionnaires de 80% des voiries en Région de Bruxelles-Capitale, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres insistent pour que toute nouvelle réglementation entraînant une mise en œuvre sur le terrain par les communes soit évaluée en regard du coût qu'elle pourrait occasionner pour les communes et soient accompagnées le cas échéant des financements et/ou soutiens adéquats. Les pertes de revenus pour les communes suite à la suppression de zones de stationnement sont un exemple. Le développement de véritables plans d'investissements pluriannuels communaux en matière de mobilité est une piste à étudier, de même que le renforcement des moyens humains dédiés à la concrétisation sur le terrain des politiques régionales de mobilité et de sécurité routière.

Le projet *SmartMove* est également abordé, avec l'importance d'une compensation juste pour les communes.

Il y a enfin lieu d'accélérer la recherche de solutions hors voirie pour éviter d'empiéter sans cesse sur le stationnement en voirie. Il faut encore mieux coordonner les différentes politiques urbaines, afin de créer un environnement favorable au développement de ce type de stationnement dans une approche globale en concertation avec le secteur privé.

Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres encouragent la création d'une base de données nationale PMR et des mesures légales pour le stationnement des véhicules étrangers. Une évaluation continue de la LEZ est demandée, avec des solutions souples pour le charroi communal.

Appuyer le principe de ville durable et l'atteinte des ODD

Brulocalis et demandent la Conférence des Bourgmestres une mesure de l'impact des décisions gouvernementales sur les autorités locales, des orientations claires pour la mise en œuvre des politiques climatiques, et l'octroi de moyens adéquats pour mettre en place des stratégies efficaces.

Par ailleurs, soulignant le rôle essentiel des villes dans la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à un soutien spécifique de la Région pour renforcer la mise en œuvre des ODD au niveau local.



7. Réformes Intra-bruxelloises

Règlement régional d'urbanisme : une consultation utile des communes ?

Un nouveau règlement régional d'urbanisme (RRU) est actuellement en cours d'approbation. Dans ce cadre, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres relèvent favorablement la consultation par la Région des communes, de la Conférence des Bourgmestres et de Brulocalis. Toutefois, malgré les contributions significatives et les remarques concrètes des communes, de la Conférence des Bourgmestres et de Brulocalis, la consultation n'a malheureusement pas été suivie d'effets.

Les points de préoccupation incluent notamment un formalisme administratif excessif, des difficultés d'application pratiques des règles, des restrictions d'accès à un logement abordable, et un contenu déstructuré.

Digitalisation des permis d'urbanisme et d'environnement : la nécessité d'une vision globale cohérente

Dans le domaine de la digitalisation des permis d'urbanisme et d'environnement, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent à un soutien accru du gouvernement régional. Cela englobe des demandes spécifiques telles que l'équipement des pouvoirs locaux, une coordination inter-administrative, l'alignement des stratégies, la formation des utilisateurs, la simplification des démarches, et un soutien financier communal.

Améliorer la gestion des chantiers

En matière d'amélioration de la gestion des chantiers, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres mettent en avant la nécessité d'une révision profonde de l'ordonnance relative aux chantiers en voirie publique, préconisant une simplification des règles et des outils techniques (Osiris).



Assurer un meilleur échange en matière de données numériques entre la Région et les communes, notamment concernant la cartographie ou les informations issues des caméras présentes sur le territoire de la RBC

La gestion des données est un enjeu général des prochaines années. La Région impose que toutes les données issues des caméras (de type ANPR) installées par les communes soient mises à sa disposition. Dans un esprit de réciprocité et de bonne gestion du territoire communal, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres demandent que les communes puissent avoir accès aux informations issues des caméras (de type ANPR) installées par la Région sur leurs territoires respectifs.

Appréhender globalement la question de l'accès au logement

Pour ce qui est de l'accès au logement, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres insistent sur la construction de logements abordables, de types variés, sur la nécessité de la mixité des quartiers, et un soutien financier aux pouvoirs locaux.

Elles soulignent également l'importance d'un **soutien régional aux agences immobilières sociales**, acteurs incontournables de la politique du logement bruxellois. Elles demandent l'extension des avantages fiscaux et financiers actuels pour attirer de nouveaux propriétaires-bailleurs et une compensation régionale pour les pertes financières des communes découlant de ces avantages.

La lutte contre les logements insalubres ou inoccupés, ainsi que des propositions pour améliorer et faciliter le contrôle des baux d'habitation et la récupération par les communes des frais de relogement auprès du bailleur en infraction, sont également abordées.



Poursuivre les efforts vers une politique de gestion du cycle complet des déchets et assurer la propreté de la Région

En matière de gestion des déchets et de propreté, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres encouragent la Région à poursuivre ses efforts en matière de tri, de réutilisation, et de prévention des déchets. Des recommandations spécifiques incluent une meilleure coordination entre les acteurs de la propreté, la remise en question du modèle actuel 'porte à porte' de collecte des déchets, le développement du système de consignes sur les emballages, et la lutte contre les dépôts clandestins.

Coordonner et appuyer la politique du bien-être animal

Enfin, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent l'importance de coordonner et d'appuyer la politique du bien-être animal, en mettant en œuvre les recommandations du projet AWI-BRU. Cela implique la sensibilisation et la formation des communes, l'encouragement à la concertation, et des actions ciblées pour différents animaux notamment concernant les chats, les chiens et les pigeons. L'appel global est à une approche collaborative entre la Région et les communes pour relever ces défis complexes et promouvoir le bien-être des citoyens bruxellois.

8. Europe et International

Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, l'horizon des communes s'étend bien au-delà de ses frontières locales. Dans cette perspective, le mémorandum met en lumière trois axes visant à renforcer la présence et l'engagement des communes bruxelloises dans les dynamiques européennes et internationales.

Renforcer l'accès des communes aux programmes européens

Les subsides européens représentent une opportunité substantielle de financement pour les communes bruxelloises, offrant la possibilité de concrétiser des projets significatifs. Cependant, pour tirer pleinement parti de ces fonds, Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres soulignent la nécessité d'un soutien accru, par la création d'un fonds régional dédié, de la prise en charge des coûts préparatoires des projets européens par la Région, et d'une collaboration renforcée entre les communes, la Région et Brulocalis pour accroître le taux de réussite des candidatures.

Renforcer la présence sur la scène européenne et internationale

Face à la mondialisation croissante, la Région et Brulocalis convergent vers un objectif commun : promouvoir une politique européenne et étrangère cohérente. Pour défendre les intérêts bruxellois, une participation active des pouvoirs locaux dans diverses organisations internationales est essentielle. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres appellent ainsi la Région à soutenir cette démarche, renforçant la visibilité tant des communes que de la Région sur la scène internationale.

Poursuivre et renforcer les collaborations en matière de solidarité internationale

L'engagement croissant des communes bruxelloises dans des politiques de solidarité internationale requiert des moyens accrus. Brulocalis et la Conférence des Bourgmestres adressent un appel à la Région pour renforcer ces ressources, reconnaissant la spécificité des communes dans la mise en œuvre de politiques de coopération. Cette recommandation vise également à encourager les synergies stratégiques et opérationnelles pour maximiser l'impact des actions solidaires communales et régionales au niveau international, à l'exemple des complémentarités réalisées en République Démocratique du Congo.

Ceci pour positionner les communes bruxelloises comme des acteurs dynamiques et engagés sur la scène européenne et internationale, contribuant ainsi à la vitalité et à la prospérité de la Région de Bruxelles-Capitale.



